

CIRCULAIRE

Spécial 51ème Congrès

Samedi 2 juin 2018 à Viarmes

**Exprimez-vous par vos votes
sur les actions à mener !
Devenez administrateur !**

Discutez lors des conférences/ateliers !

Sommaire

P.1
Congrès

P.2
Programme

P.3
Informations
pratiques

P.4
Itinéraire

Documents joint

Lettre du
Président

Candidature
Conseil
d'Administration
du CDPE95

Directeur de la publication :

Bruno
BRISEBARRE
Président du
CDPE

Avant le congrès :

Tous les présidents de Conseils locaux vont recevoir courant avril l'état de situation de leur conseil local. Pour être pris en compte, **les adhésions ainsi que les bureaux devront être parvenus au CDPE au plus tard le 7 mai 2018**. (Un problème ? Appelez-nous!)

La commission des mandats se réunira le 9 mai 2018 afin d'arrêter la liste des Conseils locaux « conformes ». Chaque Président de Conseil Local dont le bureau aura été validé, recevra alors un pouvoir précisant le nombre de mandats obtenus pour le congrès :

- 1 mandat pour 10 adhérents ou par fraction de 10 cotisants.

Le Conseil d'Administration départemental du 15 mai 2018 tranchera sur les derniers litiges. **Seuls les conseils locaux dont les bureaux auront été validés pourront participer aux votes** au prorata du nombre d'adhérents par Conseil Local.

Le jour du Congrès :

Tous les adhérents sont conviés.

Les mandats seront à retirer sur présentation du **pouvoir original**, envoyé par la commission des mandats, **signé et complété par le Président du Conseil Local** pour vous exprimer lors des votes.

Merci aux Présidents des Conseils Locaux de bien vouloir diffuser cette circulaire auprès de tous leurs adhérents pour une meilleure transmission des actions menées par la FCPE sur le département.
(Circulaire disponible sur : www.fcpe95.com)

Vendredi 1^{er} Juin : Débat « Loi 2005 sur le handicap : 13 ans après ? »

Collège B. Pascal, Rue Blaise Pascal - 95270 VIARMES

19h30 à 21h30 suivi d'un pot

avec la participation :

- des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)
- APF (Association des Paralysés de France)
- DMF (Dyspraxique Mais Fantastique)
- APEDYS95
- La FCPE fera la présentation du PPEIP
(Personnalisation du Parcours de l'Enfants Intellectuellement Précoce)

Samedi 2 juin : Congrès de la FCPE 95 !

Collège B. Pascal, Rue Blaise Pascal - 95270 VIARMES

- 08h15** Accueil et petit déjeuner des congressistes
Remise des mandats aux représentants des conseils locaux à **partir de 8h30**
- 09h00** Mot de bienvenue par le Président du Conseil Local
Allocution du Principal du collège
Ouverture du congrès par le Président du CDPE
- 09h30** Rapport d'activité
Rapport financier et rapport des commissaires aux comptes
Rapport moral
- 10h30** **Débat sur les rapports**
Proposition de modification des statuts pour l'adhésion en ligne
- 11h30** **Votes des rapports et modification des statuts**
- 11h45** Présentation des candidats au poste d'Administrateur Départemental
au sein du Conseil d'Administration du Conseil Départemental de la FCPE95
- 12h00** Accueil des représentants d'organisations invitées

Apéritif et repas
- 14h00** **Elections des candidats au poste d'Administrateur Départemental**
- 14h30** Atelier 1 animé par Philippe RENO, Administrateur Départemental FCPE 95
Projection « Dans la classe de Sophie » (pédagogie Freinet)
suivi d'un débat avec une enseignante d'Argenteuil.

Atelier 2 (au même moment dans une autre salle)
animé par Béatrice MARIE, Administratrice Départementale FCPE 95
« Parcours Sup »
- 17h00** Proclamation des résultats des votes
Election des commissaires aux comptes pour le prochain congrès
- 17h30** Clôture du Congrès

Elections des Administrateurs Départementaux au conseil d'administration de la FCPE 95

Avis de recherche de 8 nouveaux administrateurs dynamiques !

- 16 administrateurs et administratrices sont encore en cours de mandat.
- Il y a donc **8 postes d'administrateurs qui s'ouvrent à vous.**

Le Conseil d'administration recevra les dépôts de candidatures validées par le Président du Conseil local jusqu'au : **19 mai 2018 à midi.**

Qu'est-ce qu'un administrateur départemental ?

Il est élu pour 3 ans par le Congrès Départemental après acte de candidature présentée par son conseil local.

L'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de la mission d'administrateur se fera bien entendu progressivement.

Un administrateur n'est jamais seul et peut compter sur l'aide des autres administrateurs et ne prend que la part de travail qu'il est en mesure d'assumer.

Rôle d'un administrateur départemental

Il s'engage à siéger au Conseil d'Administration de la FCPE95 qui se réunit une fois par mois et devra aider un secteur correspondant à une ou plusieurs villes avec un ou plusieurs conseils locaux.

Sa tâche sera notamment de :

- animer les relations et le dialogue entre les conseils locaux d'un secteur,
- relayer les informations nationales et départementales vers les conseils locaux,
- apporter un soutien, des réponses aux adhérents, conseils locaux qui le sollicitent,
- éventuellement participer aux assemblées générales ou autres réunions des conseils locaux l'ayant invité,
- éventuellement se déplacer pour aider les conseils locaux à se former ou s'organiser.

Toutes les informations seront mises à jour sur le site de la FCPE 95 : www.fcpe95.com



Bulletin réservation repas

Règlement à faire parvenir au CDPE 95, Place du Ponceau 95000 CERGY

Conseil local de.....

Localité.....

Réserve repas à 15 €, soit..... €

Règlement par chèque bancaire/postal :

Date...../...../.....

Signature :

